ANNEXE 5

REGISTRE D'ACTIVITES Services ″Espaces-Rencontres″

N° d'ordre	Date	N° dossier	Heure d'arrivée parent visiteur	Heure d'arrivée parent gardien	Heure de début de l'ER	Heure de fin de l'ER	Heure de départ parent visiteur	Heure de départ parent gardien	Rencontre à l'extérieur	Intervenant(s) + signature	Remarques

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 juillet 2004 portant exécution du décret du 27 mai 2004 relatif à l'agrément et au subventionnement des services ″Espaces-Rencontres″.

Namur, le 28 juillet 2004.

Le Ministre-Président,

J.-Cl. VAN CAUWENBERGHE

La Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances,

Mme Ch. VIENNE